



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le lundi 10 juillet 2017 à 20 h, à la maison de la Justice au 111, route des Pionniers à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

Mme et MM. les conseillers	Etienne Beaumont Bernard Ayotte Benoit Voyer Guillaume Jobin Réjeanne Julien Fernand Lirette
----------------------------	---

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, le trésorier, M. Nicolas Pépin, le directeur du Service des incendies, M. Jean-Claude Paquet, la directrice du Service d'urbanisme, Mme Célia Solinas, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Le maire fait la lecture du mot d'ouverture de la séance du conseil et souhaite la bienvenue à tous.

Ordre du jour

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Point d'information donné par le maire sur différents sujets
- 1.3 Première période de questions (15 minutes)
- 1.4 Dépôt des mémoires et des requêtes par les citoyens
- 1.5 Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 12 juin 2017, 26 juin 2017 et 3 juillet 2017
- 1.6 Dépôt du bordereau de la correspondance pour la période se terminant le 6 juillet 2017
- 1.7 Renouvellement des contrats de travail de Mmes Célia Solinas et Geneviève Faucher et de MM. François Dumont, Nicolas Pépin et Jean-François Marcotte
- 1.8 Réduction de la semaine de travail d'un employé
- 1.9 Octroi d'un mandat pour la préparation des plans et devis dans le cadre du projet d'acquisition d'une génératrice et d'une chaudière au gaz naturel pour l'hôtel de ville **(Point est reporté)**
- 1.10 Autorisation afin de procéder par appel d'offres sur invitation pour divers travaux de rénovation
- 1.11 Octroi d'un mandat en vue de la réalisation d'études environnementales **(Point reporté)**



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

- 1.12 Autorisation afin de procéder par appel d'offres public en vue de l'engagement de professionnels pour la préparation des plans et devis dans le cadre du projet de construction d'une caserne et d'un garage municipal
- 1.13 Autorisation en vue de la signature des contrats d'achat des terrains dans le cadre du projet de construction d'une caserne et d'un garage municipal
- 1.14 Dépôt des certificats d'enregistrement des règlements 629-17 et 630-17
- 1.15 Dépôt de la liste des personnes engagées par le directeur général

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses pour la période se terminant le 5 juillet 2017
- 2.2 Modification des échelles salariales des étudiants, des employés non-syndiqués et non-cadres et des professeurs
- 2.3 Modification de la programmation des travaux à être réalisés dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
- 2.4 Confirmation de statut d'employé régulier d'une employée temporaire

3. Sécurité publique

- 3.1 Dépôt et présentation du rapport d'interventions du Service des incendies du mois de juin 2017
- 3.2 Adoption du Règlement 632-17 Règlement modifiant le Règlement 157-00 concernant l'établissement d'un service de protection contre l'incendie afin d'ajouter des activités approuvées par le Service des incendies
- 3.3 Autorisation en vue de la signature d'une entente intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé sur le territoire non organisé du Lac-Croche **(Point reporté)**

4. Transport routier et hygiène du milieu

- 4.1 Présentation des travaux effectués par les employés du Service des travaux publics
- 4.2 Octroi d'un contrat pour le déneigement des rues (lot #3 - secteurs nord et ouest)
- 4.3 Autorisation afin de procéder par appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation de glissières de sécurité
- 4.4 Octroi d'un contrat pour la fourniture de gravier dans le cadre des travaux de construction d'une rue dans le secteur de la baie Vachon
- 4.5 Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports relativement au pont situé dans le rang Gosford
- 4.6 Compte rendu pour la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

- 5. Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 5.1 Dépôt et présentation des procès-verbaux des réunions spéciales du comité consultatif d'urbanisme tenues les 22 juin et 4 juillet 2017
 - 5.2 Demande faite dans le cadre des règlements relatifs aux PIIA
 - 5.3 Assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement 618-17 Règlement modifiant le Règlement de lotissement 584-15 aux fins de modifier la largeur minimale d'un terrain en présence d'un rond de virage
 - 5.4 Adoption du second projet de règlement 618-17 Règlement modifiant le Règlement de lotissement 584-15 aux fins de modifier la largeur minimale d'un terrain en présence d'un rond de virage
 - 5.5 Adoption du Règlement 626-17 Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins de créer la zone RR-29 et d'y autoriser l'usage fermette (secteur des lacs Cantin et Bison)
 - 5.6 Adoption du Règlement 627-17 Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins de créer deux zones d'utilité publique
 - 5.7 Mise en place d'un incubateur d'entreprises dans le parc industriel no 2
 - 5.8 Versement d'une aide financière à la CDSR pour l'engagement d'une agente de développement local
- 6. Loisirs et culture**
 - 6.1 Remboursement au comité du soccer mineur des sommes perçues pour les inscriptions au soccer
 - 6.2 Dépôt de la liste des personnes engagées par le directeur du Service des loisirs et de la culture
 - 6.3 Compte rendu pour le Service des loisirs et de la culture et information sur les événements culturels
- 7. Seconde période de questions**
- 8. Petites annonces**
- 9. Levée de la séance**



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

17-07-261 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été soumis en y apportant toutefois les modifications suivantes :

- Le point 1.9 *Octroi d'un mandat pour la préparation des plans et devis dans le cadre du projet d'acquisition d'une génératrice et d'une chaudière au gaz naturel pour l'hôtel de ville* est reporté.
- Le point 1.11 *Octroi d'un mandat en vue de la réalisation d'études environnementales* est reporté.
- Le point 3.3 *Autorisation en vue de la signature d'une entente intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé sur le territoire non organisé du Lac-Croche* est reporté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 1.2

Point d'information donné par le maire sur les différents sujets suivants :

- Suivi du comité rivière
- Suivi du dossier pour la sauvegarde et le rétablissement des soins de santé dans Portneuf
- Développement résidentiel dans le secteur de la baie Vachon
- Retour sur la démolition de la chapelle du lac Sept-Îles

SUJET 1.3

Première période de questions (15 minutes).

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à formuler leurs questions lors de la première période de questions.

La ou les personnes suivantes ont pris la parole :

- ✓ M. Marcel Marcotte et Mme Carole Gagnon

Deux DVD sont déposés par Mme Gagnon et seront joints au dossier.

SUJET 1.4

Dépôt des mémoires et des requêtes déposés par les citoyens.

- ✓ *Aucun mémoire ni requête n'a été déposé.*



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

17-07-262 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES LES 12 JUIN 2017, 26 JUIN 2017 ET 3 JUILLET 2017**

Attendu que chaque membre du conseil a reçu une copie électronique des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2017 et des séances extraordinaires tenues les 26 juin et 3 juillet 2017, et ce, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu qu'à cet effet la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR GUILLAUME JOBIN, IL EST RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 juin 2017 et ceux des séances extraordinaires tenues les 26 juin et 3 juillet 2017 soient adoptés tels qu'ils ont été déposés.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 1.6

Le bordereau de la correspondance pour la période se terminant le 6 juillet 2017 est déposé et remis aux membres du conseil. Ce dernier est valable comme s'il était ici tout au long reproduit.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

17-07-263 RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE TRAVAIL DE MMES CÉLIA SOLINAS ET GENEVIÈVE FAUCHER ET DE MM. FRANÇOIS DUMONT, NICOLAS PÉPIN ET JEAN-FRANÇOIS-MARCOTTE

Attendu que les contrats de travail à durée déterminée de Mmes Célia Solinas, directrice du Service d'urbanisme, et Geneviève Faucher, responsable des communications, sont expirés depuis respectivement le 14 avril 2017 et 27 avril 2015;

Attendu que les contrats de travail à durée déterminée de MM. Nicolas Pépin, trésorier, et Jean-François Marcotte, contremaître, sont également expirés depuis plusieurs mois;

Attendu que le directeur général recommande de confirmer ces personnes dans leur emploi actuel et de convertir leur contrat de travail à durée déterminée en contrat de travail à durée indéterminée;

Attendu que le contrat de travail du directeur général, M. François Dumont, prendra fin en avril 2018, et que le conseil souhaite tout de même confirmer M. Dumont dans son poste actuel et convertir également son contrat de travail à durée déterminée en contrat de travail à durée indéterminée;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE Mmes Célia Solinas et Geneviève Faucher et MM. François Dumont, Nicolas Pépin et Jean-François Marcotte soient confirmés à titre d'employés permanents et à temps plein de la Ville de Saint-Raymond.

QUE les salaires et les conditions de travail soient ceux prévus aux contrats de travail à être préparés ultérieurement.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, lesdits contrats de travail. Quant au contrat de travail du directeur général, que seul le maire soit autorisé à le signer.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

17-07-264 DIMINUTION DES HEURES DE TRAVAIL D'UN EMPLOYÉ

Attendu la demande formulée par M. Jacquelin Morin, brigadier scolaire, afin de diminuer ses heures de travail et ne travailler qu'une semaine sur deux;

Attendu que le conseil municipal est favorable à cette demande;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte que les heures de travail de M. Jacquelin Morin, brigadier scolaire, soient diminuées et qu'il ne travaille qu'une semaine sur deux.

QUE cette résolution prenne effet à compter de la semaine débutant le 28 août 2017.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

17-07-265 AUTORISATION AFIN DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR DIVERS TRAVAUX DE RÉNOVATION

Attendu que des travaux de rénovation sur quelques bâtiments municipaux s'avèrent nécessaires, notamment le remplacement de 11 fenêtres de l'hôtel de ville, la réparation de 2 toitures et la stabilisation d'une galerie;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le surintendant aux bâtiments et conseiller aux nouveaux projets à procéder par voie d'invitation pour la réalisation de ces travaux de rénovation.

QUE le conseil municipal approuve la liste des soumissionnaires invités, laquelle a été préalablement déposée conformément à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Saint-Raymond.

QU'en date des présentes, les soumissionnaires invités sont tous aptes à conclure un contrat public.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

17-07-266 AUTORISATION AFIN DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC EN VUE DE L'ENGAGEMENT DE PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE ET D'UN GARAGE MUNICIPAL

SUR LA PROPOSITION DE MADAME RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le surintendant aux bâtiments et conseiller aux nouveaux projets à procéder par appel d'offres public en vue de l'engagement de professionnels pour la préparation des plans et devis dans le cadre du projet de construction d'une caserne et d'un garage municipal.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

17-07-267 AUTORISATION EN VUE DE LA SIGNATURE DES CONTRATS D'ACHAT DES TERRAINS DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE ET D'UN GARAGE MUNICIPAL

Attendu la signature de trois promesses d'achat de terrains dans le cadre du projet de construction d'une caserne et d'un garage municipal plus précisément les lots 3 515 278 et 3 515 279 et une parcelle du lot 3 120 175 du cadastre du Québec;

Attendu que ces promesses sont assorties de certaines conditions qui ne sont pas encore toutes réalisées;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, une fois les conditions mentionnées aux promesses d'achat rencontrées, les contrats d'achat du lot 3 515 279 du cadastre du Québec et des deux lots à être créés à la suite d'une opération cadastrale à être effectuées sur les lots 3 515 278 et 3 120 175 du cadastre du Québec. Qu'ils soient également autorisés à signer tout autre document pertinent donnant effet à la présente résolution.

QUE Mme Élisabeth Génois, arpenteure-géomètre, soit mandatée afin de procéder à l'opération cadastrale menant à l'acquisition d'une partie du lot 3 120 175 du cadastre du Québec, et ce, tel que montré au plan joint à la promesse d'achat.

QUE Mme Nathalie Renaud, notaire, soit également mandatée en vue de la préparation des actes de vente et tout document nécessaire dans le cadre de ces transactions immobilières.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises à même le fonds général d'administration et remboursées à même le règlement d'emprunt à être adopté dans le cadre de la réalisation de ce projet, le tout conformément à l'article 544.1 de la Loi sur les cités et villes.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

SUJET 1.12

Dépôt des certificats d'enregistrement des deux règlements suivants :

Règlement 629-17 *Règlement décrétant un emprunt en vue des travaux de réfection d'une portion du rang Saguenay (secteur de la chapelle)*

Règlement 630-17 *Règlement décrétant un emprunt en vue des travaux de prolongement du réseau d'égout et de réhabilitation du réseau d'aqueduc sur les rues Bourgeois, de l'Aqueduc, Bureau et sur une portion du rang Notre-Dame*

Aucune personne habile à voter n'a apposé sa signature aux registres ouverts à cette fin lors de la journée d'enregistrement tenue le lundi 19 juin 2017.

SUJET 1.13

Dépôt de la liste des personnes engagées par le directeur général.

TRÉSORERIE

17-07-268 BORDEREAU DES DÉPENSES POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 5 JUILLET 2017

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le bordereau des dépenses pour la période se terminant le 5 juillet 2017 soit approuvé tel qu'il a été présenté et que le trésorier, M. Nicolas Pépin, procède au paiement des dépenses y figurant pour un total de 1 199 983,30 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

17-07-269 MODIFICATION DES ÉCHELLES SALARIALES DES ÉTUDIANTS, DES EMPLOYÉS NON-SYNDIQUÉS ET NON-CADRES ET DES PROFESSEURS

Attendu l'augmentation du salaire minimum au 1^{er} mai dernier;

Attendu qu'il y a lieu de modifier en conséquence les échelles salariales pour les étudiants, les employés non-syndiqués et non-cadres et les professeurs;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR GUILLAUME JOBIN, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte les modifications apportées aux échelles salariales jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Ces nouvelles échelles salariales abrogent et remplacent celles adoptées antérieurement.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

17-07-270 **MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX À ÊTRE RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)**

Attendu que la Ville de Saint-Raymond a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

Attendu que la Ville de Saint-Raymond doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Attendu que la programmation des travaux à être réalisés dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), laquelle a été adoptée aux termes de la résolution 16-11-325, doit être modifiée;

Attendu que la Ville doit informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification apportée à la programmation;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Raymond s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Saint-Raymond s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la Ville de Saint-Raymond approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la Ville de Saint-Raymond s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Ville de Saint-Raymond s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Ville de Saint-Raymond atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

17-07-271 CONFIRMATION DE STATUT D'EMPLOYÉ RÉGULIER D'UNE EMPLOYÉE TEMPORAIRE

Attendu que Mme Réjeanne Paquet occupe le poste d'employée temporaire depuis mai 2011;

Attendu que sa période d'embauche excède 6 mois consécutifs depuis le 1^e avril 2015;

Attendu les dispositions de l'article 8.10 a) de la convention collective;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE Mme Réjeanne Paquet obtienne le poste d'employée régulier à temps partiel et que cette reconnaissance soit rétroactive au 1er avril 2015.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SUJET 3.1

Dépôt et présentation par M. le conseiller Benoit Voyer du rapport d'interventions du Service des incendies pour le mois de juin 2017.

17-07-272 ADOPTION DU RÈGLEMENT 632-17 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 157-00 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN SERVICE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE AFIN D'AJOUTER DES ACTIVITÉS APPROUVÉES PAR LE SERVICE DES INCENDIES

Attendu qu'un avis de motion a été donné par M. le conseiller Benoit Voyer lors de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2017 en vue de l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement 157-00 afin d'y ajouter des activités approuvées par le Service des incendies;

Attendu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QUE le Règlement 632-17 Règlement modifiant le Règlement 157-00 Concernant l'établissement d'un service de protection contre l'incendie afin d'ajouter des activités approuvées par le Service des incendies soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

SUJET 4.1

Présentation par M. le conseiller Fernand Lirette des travaux effectués par les employés du Service des travaux publics, tant ceux réalisés récemment que ceux en cours et à venir.

17-07-273 OCTROI DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES (LOT #3 - SECTEURS NORD ET OUEST)

Attendu l'autorisation donnée à M. Pierre Beaulieu, directeur du Service des travaux publics, afin qu'il puisse procéder par appel d'offres public en vue du déneigement des rues (lot #3 - secteurs nord et ouest), et ce, aux termes de la résolution 17-05-165;

Attendu les recommandations de M. Beaulieu à la suite de l'analyse des soumissions déposées et ouvertes publiquement le vendredi 9 juin 2017 dont voici le détail :

Nom du soumissionnaire	Contrat de 3 ans (2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020) Excluant les taxes	Extension de 2 ans (2020-2021 et 2021-2022) Excluant les taxes
Les opérations forestières Gervais Morasse inc.	1 250 937,00 \$	854 399,50 \$
Le Groupe Neault inc.	1 535 720,26 \$	1 075 820,20 \$
Pax excavation inc.	1 668 679,04 \$	1 168 808,15 \$
Fernand Girard ltée	1 959 935,90 \$	1 336 484,00 \$

Attendu qu'en date des présentes, le plus bas soumissionnaire conforme est admissible à conclure un contrat public;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le contrat relativement au déneigement des rues (lot #3 - secteurs nord et ouest) pour les saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 soit octroyé à Les opérations forestières Gervais Morasse inc., plus bas soumissionnaire conforme, et ce, pour la somme totale de 1 250 937 \$ plus les taxes applicables.

La présente résolution, le devis ainsi que la soumission déposée tiennent lieu de contrat.

Ce contrat pourra être renouvelé pour les saisons 2020-2021 et 2021-2022, et ce, au prix soumissionné de 854 399,50 \$ plus les taxes applicables si l'entrepreneur satisfait aux exigences de la Ville.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises à même le budget des activités financières pour chacune des années du contrat.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

17-07-274 AUTORISATION AFIN DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ

Attendu la nécessité de procéder au remplacement de certaines glissières de sécurité dans le rang du Nord;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service des travaux publics à procéder par voie d'invitation en vue de la fourniture et l'installation de glissières de sécurité.

QUE le conseil municipal approuve la liste des soumissionnaires invités, laquelle a été préalablement déposée conformément à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Saint-Raymond.

QU'en date des présentes, les soumissionnaires invités sont tous aptes à conclure un contrat public.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

17-07-275 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE GRAVIER DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE RUE DANS LE SECTEUR DE LA BAIE VACHON

Attendu l'autorisation donnée au directeur du Service des travaux publics, M. Pierre Beaulieu, afin qu'il puisse procéder par invitation en vue de la fourniture de gravier dans le cadre des travaux de construction d'une rue dans le secteur de la baie Vachon, et ce, aux termes de la résolution 17-06-227;

Attendu les invitations expédiées aux fournisseurs suivants lesquels ont préalablement été approuvés par le conseil municipal conformément à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Saint-Raymond :

- ↳ Construction BML inc.
- ↳ Construction et pavage Portneuf inc.
- ↳ Pax excavation inc.

Attendu les recommandations de M. Beaulieu à la suite de l'analyse des soumissions déposées et ouvertes publiquement le lundi 10 juillet 2017 dont voici le détail :

Nom du soumissionnaire	Matériel	Quantité	Prix unitaire	Montant Excluant les taxes
Construction BML inc.	Granulats MG-20	3 100	14,80 \$	45 880 \$
	Granulats MG-112	3 000		
Construction et pavage Portneuf inc.	Granulats MG-20	3 100	14,45 \$	44 795 \$
	Granulats MG-112	3 000		
Pax excavation inc.	Granulats MG-20	3 100	13,55 \$	42 005 \$
	Granulats MG-112	3 000	8,55 \$	25 650 \$

Attendu qu'en date des présentes, le plus bas soumissionnaire conforme est admissible à conclure un contrat public;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR GUILLAUME JOBIN, IL EST RÉSOLU :

QUE le contrat relativement à la fourniture, le chargement et la livraison de gravier dans le cadre des travaux de construction mentionnés en titre soit octroyé à Pax excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, et ce, pour la somme totale de 67 655 \$ plus les taxes applicables soit 42 005 \$ pour le gravier MG-20 et 25 650 \$ pour le gravier MG-112.

La présente résolution, le devis ainsi que la soumission déposée tiennent lieu de contrat.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de la présente dépense soient prises à même le surplus accumulé et non réservé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

17-07-276 **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS RELATIVEMENT AU PONT SITUÉ DANS LE RANG GOSFORD**

Attendu que le pont situé dans le rang Gosford et enjambant la rivière du même nom semble avoir été omis dans l'inventaire du MTMDET;

Attendu que ce pont rencontre les critères du MTMDET et devrait être ajouté à la liste des ponts municipaux dont il a la gestion;

Attendu que ce pont nécessite des réparations urgentes;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Raymond demande au MTMDET d'ajouter le pont situé dans le rang Gosford à son inventaire et d'en assurer la gestion.

QUE des réparations urgentes soient effectuées sur ledit pont.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au député provincial de Portneuf, M. Michel Matte.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 4.6

M. le conseiller Bernard Ayotte donne un compte rendu pour la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

SUJET 5.1

Dépôt et présentation par M. le conseiller Guillaume Jobin des procès-verbaux des réunions spéciales tenues par courriel les 22 juin et 4 juillet 2017.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

17-07-277 DEMANDE FAITE DANS LE CADRE DES RÈGLEMENTS RELATIFS AUX PIIA

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR GUILLAUME JOBIN, IL EST RÉSOLU :

QUE la demande suivante faite dans le cadre des règlements relatifs aux PIIA soit acceptée, le tout conformément à la recommandation faite lors de la réunion spéciale du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 juillet 2017.

CENTRE-VILLE

M. Marc-André Leboeuf : demande de permis soumise le ou vers le 27 juin 2017 pour refaire la galerie avant dans les mêmes dimensions sur la propriété sise au 433, rue Saint-Cyrille.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

M. le conseiller Fernand Lirette quitte son siège à 20 h 58 et le reprend à 21 h.

SUJET 5.3

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 618-17 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 584-15 AUX FINS DE MODIFIER LA LARGEUR MINIMALE D'UN TERRAIN EN PRÉSENCE D'UN ROND DE VIRAGE

L'assemblée est présidée par M. le maire Daniel Dion.

Des explications sur les effets et les conséquences du projet de règlement 618-17 *Règlement modifiant le Règlement de lotissement 584-15 aux fins de modifier la largeur minimale d'un terrain en présence d'un rond de virage* ont été données par la directrice du Service d'urbanisme, Mme Célia Solinas.

Les personnes et organismes qui voulaient se faire entendre ont pu le faire lors de cette assemblée.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

17-07-278 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 618-17 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 584-15 AUX FINS DE MODIFIER LA LARGEUR MINIMALE D'UN TERRAIN EN PRÉSENCE D'UN ROND DE VIRAGE**

Attendu qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2017.

Attendu qu'un avis de motion a également été donné lors de cette même séance;

Attendu la tenue d'une assemblée publique de consultation;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE le second projet de règlement 618-17 *Règlement modifiant le Règlement de lotissement 584-15 aux fins de modifier la largeur minimale d'un terrain en présence d'un rond de virage* soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

17-07-279 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 626-17 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 583-15 AUX FINS DE CRÉER LA ZONE RR-29 ET D'Y AUTORISER L'USAGE FERMETTE (SECTEUR DES LACS CANTIN ET BISON)**

Attendu l'avis public adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum portant sur le second projet de règlement 626-17;

Attendu que seulement deux demandes d'approbation référendaire ont été déposées; ce qui n'est pas suffisant pour que le projet de règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

Attendu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le Règlement 626-17 *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins de créer la zone RR-29 et d'y autoriser l'usage fermette (secteur des lacs Cantin et Bison)* soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

17-07-280 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 627-17 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 583-15 AUX FINS DE CRÉER DEUX ZONES D'UTILITÉ PUBLIQUE**

Attendu l'avis public adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum portant sur le second projet de règlement 627-17;

Attendu qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée;

Attendu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le Règlement 627-17 *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins de créer deux zones d'utilité publique* soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

17-07-281 **MISE EN PLACE D'UN INCUBATEUR D'ENTREPRISES DANS LE PARC INDUSTRIEL NO 2**

Attendu que le projet de mise en place d'un incubateur d'entreprises dans le parc industriel no 2 est un projet prioritaire pour la Ville de Saint-Raymond;

Attendu que ce projet répondra à l'une des préoccupations du milieu soit la diversification de l'économie, en plus d'aider au démarrage d'entreprises, d'offrir des loyers à prix modiques aux entrepreneurs et de créer de l'emploi;

Attendu que la mise en place de cet incubateur industriel permettra également d'offrir des espaces *clés en main* pouvant accueillir les entrepreneurs tout en leur offrant un accès facilitant au support entrepreneurial disponible;

Attendu que ce projet répond directement aux préoccupations régionales tout en constituant un levier important dans l'offre immobilière de la région;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le maire ou le directeur général soit autorisé à déposer toute demande d'aide financière dans le cadre du projet de mise en place d'un incubateur d'entreprises dans le parc industriel no 2.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

17-07-282 VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA CDSR POUR L'ENGAGEMENT D'UNE AGENTE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Attendu que Mme Alexandra Desrosiers a été engagée à la Corporation de développement de Saint-Raymond (CDSR) à titre d'agente de développement local;

Attendu que cette nouvelle ressource s'occupera principalement du développement commercial et apportera son soutien au festival forestier Saint-Raymond La Grosse Bûche;

Attendu que la Ville et la Société de développement commercial (SDC) ont confirmé leur participation financière dans l'embauche de cette ressource;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 15 000 \$ à la CDSR pour l'engagement d'une agente de développement local.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette aide financière soient prises à même le surplus accumulé et non réservé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

LOISIRS ET CULTURE

17-07-283 REMBOURSEMENT AU COMITÉ DU SOCCER MINEUR DES SOMMES PERÇUES POUR LES INSCRIPTIONS AU SOCCER

Attendu que la Ville de Saint-Raymond perçoit les sommes provenant des inscriptions pour les activités du soccer mineur;

Attendu que ces sommes doivent être retournées au comité du soccer mineur;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une somme de 29 298 \$ au comité du soccer mineur en remboursement des sommes perçues pour les inscriptions au soccer mineur pour la saison 2017.

Les sommes nécessaires afin de pourvoir à ce remboursement seront prises à même le budget des activités financières de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 6.2

Dépôt de la liste des personnes engagées par le directeur du Service des loisirs et de la culture.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

SUJET 6.3

Mme la conseillère Réjeanne Julien donne un compte rendu pour le Service des loisirs et de la culture et M. le conseiller Etienne Beaumont poursuit en énumérant les activités culturelles passées et à venir à Saint-Raymond.

SUJET 7.

Seconde période de questions.

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à formuler leurs questions lors de la seconde période de questions.

La ou les personnes suivantes ont pris la parole :

- ✓ M. Luc Tremblay

SUJET 8.

Petites annonces.

↳ *Le maire informe la population sur les différents sujets suivants :*

- ✓ *Retour sur les activités du 175^e de Saint-Raymond et remerciements*
- ✓ *Tour Historia organisé par la Société du patrimoine*
- ✓ *Navette vélopiste Jacques-Cartier*
- ✓ *Promotion Touriste d'un jour*
- ✓ *Information sur la Berce de caucase*
- ✓ *Plantation d'un chêne dans le parc Alban-Robitaille*
- ✓ *Équipe Boscus – argent remis à l'école de la Grande Vallée*
- ✓ *Remerciements à Dalton – Essai routier Ford – 6 000 \$ remis aux Scouts*
- ✓ *Notes historiques*
- ✓ *Prochaine séance du conseil - Lundi 14 août 2017*

SUJET 9.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 21 h 29.

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Daniel Dion
Maire